

Communiqué PROJETS EN PARTENARIAT Musique de la Police Nationale - Académie de Versailles

Dans le cadre de la convention de partenariat pour l'éducation artistique et culturelle signée par l'académie de Versailles et le ministère de l'Intérieur, les écoles, collèges et lycées ont la possibilité de mettre en œuvre des projets artistiques et culturels conduits en partenariat avec la Musique de la Police nationale.

1. Objectifs

Dans la dynamique d'une démarche de projet, il s'agit de favoriser une sensibilisation à la musique qui s'appuie sur la spécificité artistique de la Musique de la Police nationale et qui permet également aux élèves de découvrir un orchestre professionnel sous ses différents aspects. De plus, le partenariat doit permettre aux élèves de croiser le parcours d'éducation artistique et culturelle et le parcours citoyen.

2. Propositions de partenariats

Les actions sont préparées conjointement par les professeurs et la direction musicale de l'Orchestre d'Harmonie et de l'Orchestre de la Batterie-Fanfare, sous réserve de faisabilité technique et artistique. Ces actions sont proposées puis validées en comité de pilotage par les partenaires. Les heures d'interventions des musiciens sont prises en charge par la Musique de la Police Nationale.

IMPORTANT : une demi-journée d'information est organisée le mercredi 3 octobre 2018 pour permettre aux professeurs de rencontrer l'ensemble des partenaires et de préciser le contenu de leurs projets. La participation à cette demi-journée est obligatoire et conditionne la réalisation du projet.

3. Durée du partenariat

Le partenariat entre l'établissement scolaire et la Musique de la Police Nationale se déroule sur deux années, sauf cas de force majeure. La première année est une année de sensibilisation artistique, qui donne lieu à un projet d'éducation artistique et culturelle. La seconde année est une année d'approfondissement, qui permet au projet lancé lors de la première année de prendre une ampleur plus importante, en appui sur une restitution artistique.

4. Pistes pédagogiques et artistiques

Les pistes de travail suivantes sont proposées aux équipes pédagogiques :

- réflexion interdisciplinaire sur l'objet musical : contexte des œuvres, stylistique musicale, rapport entre musique et mémoire, acoustique.
- parcours pédagogique et musical **en transversalité avec les autres champs artistiques** :
 - musique et danse/arts du cirque (approche historique par le biais du répertoire, accompagnement des élèves autour d'un projet chorégraphique ou circassien),
 - musique et littérature (registres et courants artistiques)
 - musique et cinéma (approche historique par le biais du répertoire, rapport entre musique et bande image).
 - musique et théâtre (lien entre l'écoute musicale, l'écoute textuelle, l'attention à l'autre)
- parcours mettant en lien **musique et citoyenneté** : les élèves peuvent assister à des cérémonies protocolaires sous réserve de demande préalable.

En appui sur ces pistes pédagogiques, sont proposés différents cadres d'intervention en fonction de l'année concernée.

Année de sensibilisation : les élèves peuvent être sensibilisés aux différentes formations musicales de la Musique de la Police Nationale (Orchestre d'Harmonie, Batterie-Fanfare) à travers des présentations instrumentales, des immersions sur le site de Vélizy, des représentations et concerts officiels...

Année d'approfondissement : les élèves seront amenés à donner un concert avec une des deux formations musicales de la Musique de la Police Nationale (Orchestre d'Harmonie, Batterie-Fanfare). Le contenu du projet est à élaborer conjointement entre l'établissement scolaire et la MPN, en tenant compte du répertoire de la formation musicale. Voir fiche technique en annexe pour plus de détails.

5. Nécessités techniques

Chaque action des musiciens de la MPN est soumise à des nécessités techniques impératives. Il appartient à l'équipe pédagogique de s'assurer que ces nécessités seront satisfaites.

6. Procédure

Envoi au rectorat de la fiche de projet (annexe 2) pour le jeudi 31 mai 2018 au plus tard, à la délégation académique à l'éducation artistique et l'action culturelle (DAAC). La fiche sera obligatoirement signée par le chef d'établissement (second degré) ou l'IEN de circonscription (premier degré).

Elle doit être adressée en format PDF au secrétariat de la DAAC ainsi qu'à Madame Amandine BARRIER DALMON, conseillère arts plastiques, design, architecture et musique.

Amandine.Barrier-Dalmon@ac-versailles.fr et ce.daac@ac-versailles.fr

- Pour le premier degré, au CPEM (Conseiller Pédagogique en Education Musicale) référent selon le département ainsi qu'aux conseillers EAC des départements.
 - Pour l'Essonne : Madame Yvane GRESCU : Yvane.Grescu@ac-versailles.fr et Madame Isabelle Signoret : isabelle.signoret@ac-versailles.fr
 - Pour les Yvelines : Madame Lucie LEVY : Lucie.levy1@ac-versailles.fr et Madame Marie Blieck : Marie.Blieck@ac-versailles.fr
 - Pour les Hauts-de-Seine : Monsieur Didier COILLOT : didier.coillot@ac-versailles.fr et Madame Françoise Colcanap : francoise.colcanap@ac-versailles.fr
 - Pour le Val d'Oise : Monsieur Olivier DANSET : olivier.danset@ac-versailles.fr et Monsieur Michel Clouin : michel.clouin@ac-versailles.fr

7. Informations complémentaires

Rectorat - Délégation académique à l'action culturelle (DAAC) :

13, rue de La Ceinture 78000 Versailles

Secrétariat de la DAAC Tél. : 01.30.83.50.79 / mail : ce.daac@ac-versailles.fr

Amandine BARRIER DALMON Tél. : 01.30.83.45.77 / mail : Amandine.Barrier-Dalmon@ac-versailles.fr

Musique de la Police nationale

1, avenue Sadi Lecointe BP 60052- 78145 VÉLIZY Cedex

Pour les questions liées au contenu des projets : Jérôme Genza - jerome.genza@interieur.gouv.fr

ANNEXE 1 : FICHE TECHNIQUE - année scolaire 2018-2019

A partir de ces exemples de projets et activités possibles, les équipes pédagogiques et la Musique de la Police Nationale élaborent le projet partenarial en appui sur le projet d'établissement et en prenant en compte les nécessités techniques.

ANNEE DE SENSIBILISATION

A destination du 1^{er} et du 2nd degré

Autour du projet pédagogique, trois possibilités d'interventions, qui peuvent se cumuler -

1/ Présentations instrumentales en petits ensembles de musique de chambre :

- * Orchestre d'Harmonie : Quatuor de Saxophones (Soprano, Alto, Ténor et Baryton)
- * Orchestre d'Harmonie : Quatuor de Clarinettes (Mib, Sib, Alto ou Cor de basset et Basse)
- * Orchestre d'Harmonie : Quintette de Cuivres (2 Trompettes, Cor, Trombone et Tuba)
- * Batterie-Fanfare : Ensemble de Cuivres Naturels, 6 à 8 musiciens

- *2 formations musicales par établissement maximum.*

Interventions de 45mn à 1h par groupe de 25 à 60 élèves.

➤ Tous niveaux. Présence de l'équipe pédagogique impérative.

➤ Espace nécessaire pour les musiciens : 5 m x 2 m pour l'Orchestre d'Harmonie, 8 m x 3 m pour la Batterie-Fanfare. Prévoir autant de chaises que de musiciens, ainsi que 2 salles pouvant servir de vestiaires (bureau par exemple)

2/ Immersions sur le site de Vélizy (1 avenue Sadi Lecointe)

a/ Orchestre d'Harmonie :

Assister à une répétition de l'Orchestre dans l'auditorium. Possibilité de visiter le musée des CRS par groupe de 10 à 15 élèves encadrés par un adulte, uniquement sur rendez-vous.

b/ Percussions Batterie-Fanfare

Assister à une présentation détaillée et ludique du pupitre de percussions (peaux, métaux, claviers et accessoires) dans l'auditorium. Possibilité de visiter le musée des CRS par groupe de 10 à 15 élèves encadrés par un adulte, uniquement sur rendez-vous.

- *Transport en car à prévoir*

a/ 1 Répétition de 45mn à 1h par groupe de 30 élèves. 2 classes maximum par matinée (2h30)

b/ 1 Séance de 45mn à 1h par groupe de 60 élèves. 4 classes maximum par après-midi (2h).

➤ Tous niveaux.

➤ Communiquer par mail au référent la liste nominative de toutes les personnes accédant au site (élèves et adultes), l'identité et les coordonnées téléphoniques des responsables, le nom de l'établissement, la date et l'heure d'arrivée, le moyen de transport. Les adultes devront présenter une pièce d'identité.

3/ Assister à une représentation de l'orchestre :

a/ Cérémonie protocolaire :

Selon le calendrier des activités protocolaires de l'orchestre (19 mars, 8 mai, 10 mai, 18 juin, Flamme à l'Arc de Triomphe, cérémonies commémoratives diverses...), possibilité de venir assister à ces représentations. Le calendrier étant parfois connu tardivement, il sera fait une information aux établissements désireux d'y participer, l'organisation de ces déplacements étant à la charge des établissements.

b/ Concerts de restitution d'établissement en année d'approfondissement :

Selon les possibilités d'accueil des lieux de restitution, assister à une représentation de projets d'année d'approfondissement ou de concerts de la MPN. Un calendrier des concerts sera transmis aux établissements désireux d'y participer.

- *Transport en car à prévoir*

➤ Durée des cérémonies entre 30mn et 1h30. Durée des concerts entre 1h et 2h.

➤ Tous niveaux

ANNEE D'APPROFONDISSEMENT

A destination du 2nd degré

Les équipes pédagogiques mettront un œuvre un projet en interdisciplinarité en s'appuyant sur les envies et besoins propres à l'établissement.

Les pistes de travail suivantes pourront être suivies par les équipes pédagogiques :

- réflexion interdisciplinaire sur l'objet musical : contexte des œuvres, stylistique musicale, rapport entre musique et mémoire, acoustique.
- parcours pédagogique et musical en **transversalité avec les autres champs artistiques** :
 - musique et danse/arts du cirque (approche historique par le biais du répertoire, accompagnement des élèves autour d'un projet chorégraphique ou circassien),
 - musique et littérature (registres et courants artistiques)
 - musique et cinéma (approche historique par le biais du répertoire, rapport entre musique et bande image).
 - musique et théâtre (lien entre l'écoute musicale, l'écoute textuelle, l'attention à l'autre)

Un partenariat tripartite, MPN / STRUCTURE CULTURELLE DE PROXIMITÉ / ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE pourra être mis en oeuvre afin d'accompagner le projet de classe. Le projet sera construit en concertation avec tous les acteurs impliqués, il reposera sur un financement extérieur. Celui-ci sera envisagé en amont.

Parrainage / accompagnement d'une classe d'orchestre à l'école

Possibilité de parrainer ou accompagner un OAE sous différentes formes :

- prestation en formation de chambre (instruments à déterminer) lors de la remise des instruments en début d'année.
 - Concert commun (1 partie musicale chacun, possibilité qu'un musicien MPN de chaque pupitre participe à la partie de l' OAE, 1 à 2 pièces communes à déterminer)
 - Cérémonie protocolaire partagée sur le lieu de résidence de l' OAE.
-
- *de 4 à 45 musiciens*
 - *Durée selon contenu*
 - *pour OAE vents / harmonies / brass band*

A destination du 1^{er} degré

Batterie-Fanfare

1/ Les 3 cheveux d'or de l'ogre

Un roi cherche à se débarrasser d'un bébé, dont la rumeur populaire affirme qu'il épousera un jour sa fille. Mais cet enfant est «né coiffé» : tout ce qu'il entreprend réussit. De sorte que les efforts du roi échouent, et le poupon devient un valeureux jeune homme. Dans un effort désespéré pour se défaire de celui-ci, le roi confie au jeune homme une mission impossible : rapporter trois cheveux d'or de la tête du Diable...

Conte musical, libre adaptation du conte de Grimm « Les trois cheveux d'or du diable ».

- *20 musiciens*
- *Durée 45 à 50min de musique hors mise en scène*
- *de CE1 à 6^{ème}*
- *120 élèves minimum. Encadrement indispensable.*

2/ Feezzy au village fanfare

Au magique Village Fanfare, les enfants ont pris le contrôle des grandes décisions. La vie défile en une suite continue de fêtes et de plaisirs... La danse, la peinture, la gastronomie sont considérées comme les grands arts indispensables au bonheur. Mais le plus vénéré d'entre tous, celui qui rythme et enjolive chaque instant, c'est la MUSIQUE !... Conte musical de Marc Steckar.

- 20 musiciens
- Durée 40min de musique hors mise en scène
- de CP à CM2
- 120 élèves minimum. Encadrement indispensable.

Orchestre d'Harmonie

3/ Marseillaise et « contre Marseillaise »

Après une courte 1ère partie de l'orchestre seul (de 10 à 30mn de musique), le projet s'articule autour de l'hymne national dans son intégralité (7 couplets) entrecoupé de « contre Marseillaises » (le Chant du départ, le Réveil du Peuple, La Parisienne, Vive Henri IV, Vive la France, l'Internationale, Partant pour la Syrie, Maréchal nous voilà...) chants qui ont failli supplanter l'hymne français au cours de son histoire.

La Marseillaise est également reprise dans sa forme « swing » (Claude Bolling) et sous la forme « enfantastiques » (Jean Nô).

- 15 musiciens
- Durée de 45mn à 1h15 de musique hors mise en scène.
- de CE2 à 3^{ème}
- 120 élèves minimum. Encadrement indispensable.

4/ Les P'tits Loups du Jazz d'Olivier Caillard, orchestration Jean-Jacques Charles

Suite de 10 pièces de chant en français sur des airs de standard de jazz, bossa, Caraïbes (Duke Ellington, Fats Waller, Luis Bonfa, George Gershwin...). Le pianiste Olivier Caillard a réussi le pari de faire cohabiter jazz et improvisation avec chant destiné aux enfants !

- 45 musiciens
- Durée de 45mn à 1h30 de musique hors mise en scène.
- de CE2 à 3^{ème}
- 80 élèves minimum. Encadrement indispensable.
- Mise à disposition d'un piano

5/ Nous n'irons pas à l'opéra de Julien Joubert, orchestration Jérôme Genza

Nous n'irons pas à l'opéra raconte l'histoire d'une classe et de son enseignant(e) qui vivent une folle journée à l'opéra. Cet opéra comporte 11 chants.

- 15 musiciens
- Durée de 30mn à 35mn de musique hors mise en scène.
- à partir de CE1
- 80 élèves minimum. Encadrement indispensable. Mise en scène nécessaire.

6/ Mademoiselle Louise et l'aviateur allié de Julien Joubert, orchestration Jérôme Genza

Les élèves de *Mademoiselle Louise* sont intrigués, pourquoi leur institutrice se rend-elle dans la grange, alors qu'il est l'heure de rentrer en classe ? Son attitude étrange aurait-elle quelque chose à voir avec cette rumeur, qui dit d'un avion américain s'est écrasé non loin de là ?...

- 15 musiciens
- Durée de 40mn à 45mn de musique hors mise en scène.
- à partir de CE2
- 80 élèves minimum. Encadrement indispensable. Mise en scène nécessaire

7/ Parrainage / accompagnement d'une classe d'orchestre à l'école

Possibilité de parrainer ou accompagner un OAE sous différentes formes :

- prestation en formation de chambre (instruments à déterminer) lors de la remise des instruments en début d'année.
- Concert commun (1 partie musicale chacun, possibilité qu'un musicien MPN de chaque pupitre participe à la partie de l'OAE, 1 à 2 pièces communes à déterminer)
- Cérémonie protocolaire partagée sur le lieu de résidence de l'OAE.

- *de 4 à 45 musiciens*
- *Durée selon contenu*
- *pour OAE vents / harmonies / brass band*

8/ Chants de variétés en anglais

Concert de pièces chantées en langue anglaise accompagnées par l'orchestre de la MPN. Sélection de chansons parmi le répertoire suivant: Amazing grace, Another Brick in the wall, Don't Cry for me Argentina, Everytime I feel the spirit, Hello Dolly, Jericho, Memory, My Bonnie, New York New York, Nobody knows, Oh Happy day, The show must go on, We are the world, What a wonderfull world, When the saints.

- *25 musiciens*
- *Durée selon contenu*
- *à partir de CE1*
- *100 élèves minimum. Encadrement indispensable.*

MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE

A destination du 1^{er} degré et du 2nd degré

L'année d'approfondissement aboutit à un concert avec la Musique de la Police Nationale (Orchestre d'Harmonie ou Batterie-Fanfare). Quel que soit le contenu du projet, il est donc nécessaire d'anticiper dès l'année précédente la **réservation d'une salle** de spectacle (théâtre municipal, salle des fêtes, auditorium...) pouvant accueillir le concert. Une **visite technique du lieu du concert** est obligatoirement à organiser avec le conseiller technique musical, afin d'évaluer la faisabilité de la manifestation (taille de la scène, besoins en matériel, loges, accès et stationnement du camion de matériel pour le chargement et le déchargement, accueil...).

Il est nécessaire de prévoir **une répétition environ un mois** avant le spectacle dans la salle où aura lieu le concert de restitution. Pour certains projets, une seconde répétition dans les mêmes conditions peut s'imposer.

Un **budget** du concert de restitution est à envisager pour :

- La sonorisation et l'éclairage de la manifestation (matériel et personnel technique)
- La location et l'installation de praticables
- Les repas des musiciens
- La communication de l'événement
- Les frais de SACEM
- La sécurité éventuelle (personnel d'accueil, billetterie)

Toute captation vidéo ou photo est soumise à autorisation.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ACADEMIE DE VERSAILLES - MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ANNEXE 2 : FICHE DE PROJET - année scolaire 2018-2019
à renvoyer avant le 31 mai 2018

Destinataires :

Madame Amandine BARRIER DALMON, conseillère arts plastiques, design, architecture et musique DAAC-Rectorat de Versailles : Amandine.Barrier-Dalmon@ac-versailles.fr et ce.daac@ac-versailles.fr

- Pour le premier degré, au CPEM (Conseiller Pédagogique en Education Musicale) référent selon le département et aux conseillers EAC des départements.
 - Pour l’Essonne : Madame Yvane GRESCU : Yvane.Grescu@ac-versailles.fr et Madame Isabelle Signoret : isabelle.signoret@ac-versailles.fr
 - Pour les Yvelines : Madame Lucie LEVY : Lucie.levy1@ac-versailles.fr et Madame Marie Blieck : Marie.Blieck@ac-versailles.fr
 - Pour les Hauts-de-Seine : Monsieur Didier COILLOT : didier.coillot@ac-versailles.fr Madame et Madame Françoise Colcanap : francoise.colcanap@ac-versailles.fr
 - Pour le Val d’Oise : Monsieur Olivier DANSET : olivier.danset@ac-versailles.fr et Monsieur Michel Clouin : michel.clouin@ac-versailles.fr

RNE :

Établissement :

Circonscription (pour le 1^{er} degré) :

adresse :

code postal : ville :

téléphone :

Courriel de l'établissement scolaire :

Courriel du professeur coordinateur :

| Classes | Nom des enseignant(s), préciser la discipline pour le 2 nd degré, souligner le nom du professeur coordinateur du projet | Effectifs |
|---------|--|-----------|
| | | |
| | | |
| | | |

| | | |
|--|--|--|
| | | |
| | | |
| | | |

Descriptif du projet (*précisez si l'établissement est en Année 1 ou Année 2 du partenariat*) :

J'atteste avoir lu et accepter le cadre du partenariat défini dans le communiqué.

Signature des enseignants :

Avis et signature du chef d'établissement ou de l'IEN de circonscription, date et cachet